

**Compte rendu du conseil municipal
du mercredi 3 mars 2021**

Etaient présents : Albouy Gupwell Pascale - Arnaud Gérard - Astruc David - Bénard Fabrice - Berna Camille - Berté Véronique - Bénézech Mathieu - Combes Gilles - Girard Maria-Pia - Le Bel Jérôme - Monnin Marie-Andrée - Morel Evelyne - Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Descouens Marie-Sophie à Le Bel Jérôme

Secrétaire de séance : MOREL Evelyne

VOTE DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2021

Voté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 - Autorisation d'ester en justice

Monsieur Le Maire explique la nécessité de l'autoriser à ester en justice et de prendre un avocat (société SCP Territoires Avocats à Montpellier) afin d'assurer notre défense suite au recours déposé par la SAS Les Celliers du Vent contre l'arrêté de rejet de leur demande de permis de construire. Les frais seront réglés sur le budget communal

Vote : unanimité

2 - Renouvellement contrat entretien voirie

La redéfinition des objectifs hebdomadaires avec ESAT entreprise permet d'assurer un travail de qualité (nettoyage des rues et espaces verts). Il y a lieu de renouveler le contrat pour l'année 2021 pour un montant de 34 068 € HT

Vote : unanimité

3 - Fondation 50 millions d'amis

Le versement d'une subvention de 1 750 € de la mairie à la fondation déclenche la même subvention par celle ci. Sont réglés les factures de stérilisation et tatouage des chats errants. Délégation doit être donnée au maire pour signer la convention avec la fondation

Vote : unanimité

4 - Convention mise à disposition des services communs urbanisme

Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de signer une nouvelle convention avec la Communauté de Communes

Vote : unanimité

5 - Prime vêtement de travail

Afin de faciliter par les agents des services techniques l'achat de vêtements adaptés à leur travail, il est proposé de leur verser une prime de 200 euros plutôt que de régler les factures.

Vote : unanimité

6 - Etat et destination coupe bois

Il convient d'approuver la proposition de l'office national des forêts sur les coupes de bois. Conformément au tableau transmis

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil est clos à 19h01.

Fait à Neffies, le 17 juin 2021.

Le Maire
David ASTRUC